

**S O D K**

Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

**C D A S**

Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales

**C D O S**

Conferenza delle diretrici e dei direttori  
cantonali delle opere sociali

## « 30 ans de la Convention des droits de l'enfant : donnons-leur la parole ! »

Vendredi 15 novembre 2019

Kursaal, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne



### PROGRAMME

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>14 h 00 - 14 h 05</b> | <b>Les enfants vous souhaitent la bienvenue</b>  |
| <b>14 h 05 - 14 h 15</b> | <b>La parole de l'enfant : la recueillir, mais surtout l'entendre !</b><br>Jean Zermatten, Membre et Président du Comité ONU des droits de l'enfant (2005-2013)  |
| <b>14 h 15 - 14 h 25</b> | <b>Les droits de l'enfant : et toi, t'en penses quoi ?</b><br>Film dans lequel des enfants s'expriment concernant les droits de l'enfant   |
| <b>14 h 25 - 14 h 45</b> | <b>Les enfants ont la parole</b><br>Des enfants de l'école primaire de Martigny (VS), du parlement des enfants de Schwyz (SZ) et de l'école primaire de Cadenazzo (TI) présentent leurs messages aux invités.                                  |
| <b>14 h 45 - 15 h 05</b> | <b>Promouvoir les droits de l'enfant : une responsabilité partagée entre tous les acteurs étatiques</b><br>Alain Berset, Conseiller fédéral  |
| <b>15 h 05 - 15 h 10</b> | <b>Intermède musical</b>   |
| <b>15 h 10 - 15 h 20</b> | <b>Engageons-nous pour faire progresser la mise en œuvre des droits de l'enfant</b><br>Martin Klöti, conseiller d'État du canton de St-Gall et président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) |
| <b>15 h 20 - 15 h 30</b> | <b>Les lacunes dans l'application des droits de l'enfant en Suisse</b><br>Jacqueline Fehr, conseillère d'État du canton de Zurich et membre du Comité de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)             |
| <b>15 h 30 - 15 h 50</b> | <b>Qu'en est-il de nos droits ?</b><br>Des enfants posent des questions à une sélection d'invités concernant l'application des droits de l'enfant en Suisse.   |
| <b>15 h 50 - 16 h 00</b> | <b>L'implication des cantons à l'occasion des 30 ans de la Convention de l'ONU des droits de l'enfant. Perspectives d'avenir.</b><br>Anne-Claude Demierre, conseillère d'État du canton de Fribourg et vice-présidente de la CDAS              |
| <b>Dès 16 h 00</b>       | <b>Apéritif</b>  |

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEJ)

En partenariat avec :



KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ  
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES  
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale

Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>S O D K _</b> | Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren        |
| <b>C D A S _</b> | Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales |
| <b>C D O S _</b> | Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali delle opere sociali |

## Événement « 30 ans de la Convention des droits de l'enfant : don-nons-leur la parole » du 15 novembre 2019

Etat au 25 avril 2019

### 1. Objectifs de l'événement

- a) Sensibiliser les responsables politiques aux droits de l'enfant ;
- b) Informer le public sur ce qui se fait dans les cantons par rapport aux droits de l'enfant ;
- c) Donner la possibilité à des enfants de vivre une expérience participative ;
- d) Sensibiliser les responsables de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons à l'importance d'encourager la mise en œuvre des droits de l'enfant dans leurs services et dans les autres offices.

### 2. Avant et après l'événement

a) **Avant** : les enfants travaillent sur le thème des droits de l'enfant. Ils apprennent à mieux connaître leurs droits. Ils identifient les droits qui sont pris en considération de manière positive en Suisse et mettent en évidence les lacunes qui pourraient exister. Les enfants s'interrogent par rapport à leur propre situation mais aussi par rapport à la situation des autres enfants qu'ils côtoient.

#### b) Après :

- les messages des enfants seront intégrés au rapport des enfants et des jeunes que le Réseau suisse des droits de l'enfant élaborera avec les autres ONG dans le cadre du reporting 2019-2020 au Comité de l'ONU des droits de l'enfant ;
- le Comité de la CPEJ prend connaissance des messages des enfants et formule des recommandations à l'attention du Comité CDAS.

### 3. Contenus possibles

#### a) Accueil de bienvenue par un enfant issu de chacune des régions linguistiques (ou un groupe d'enfants)

- Que signifie cette journée pour eux ? Quelles sont leurs attentes par rapport à cette journée ?
- Que devraient faire les politiciens de leur point de vue pour les enfants et les jeunes ?
- Comment les enfants devraient-ils être impliqués selon eux pour participer aux décisions qui ont un impact sur leur vie quotidienne ?
- Qu'est-ce qui serait différent si les enfants gouvernaient la Suisse ?
- Les enfants expliquent ce qu'ils ont appris en participant à la préparation de l'événement et à la préparation du film.

#### b) Projection du film (7 – 10 mn)

c) **Brève présentation de la Convention de l'ONU des droits de l'enfant**

d) **Présentation de messages par les enfants (présentations possibles)**

- Les enfants qui ont participé au film expliquent pourquoi ils ont sélectionné le droit qu'ils y ont présenté et complètent le message présenté dans le film ;
- Les autres enfants présentent un autre droit qui n'est pas dans le film et explique en particulier ce qui est positif en Suisse par rapport à ce droit ou ce qu'il faudrait améliorer ;
- Les enfants doivent sélectionner les droits qu'ils veulent présenter à l'avance et les communiquer au SG CDAS ;

e) **Discours de M. le Conseiller fédéral Alain Berset**

f) **Discours de M. le Président de la CDAS Martin Klöti**

g) **Discours de Mme Jacqueline Fehr, membre du Comité de la COPMA**

h) **Les enfants posent des questions à une sélection d'invités ou présentation du rapport des enfants et de jeunes (partie du rapport des ONG à l'attention du Comité de l'ONU)**

i) **Cadeau symbolique des enfants aux politiciens ?**

j) **Conclusion : information** que les événements organisés par les cantons à l'occasion des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant ont été annoncés sur la plateforme [www.politiqueenfance-jeunesse.ch](http://www.politiqueenfance-jeunesse.ch). Brève information concernant le manuel en cours d'élaboration à l'attention des cantons.  
**Message :** il reste encore beaucoup à faire, la mobilisation doit continuer.

| Horaire       | Programme   |
|---------------|---|
| 14h00 – 14h05 | Mots de bienvenue (par les enfants)   |
| 14h05 – 14h10 | Brève présentation de la Convention de l'ONU des droits de l'enfant   |
| 14h10 – 14h20 | Projection du film  |
| 14h20 – 14h40 | Présentation des messages par les enfants   |
| 14h40 – 15h00 | Discours de M. le Conseiller fédéral Alain Berset   |
| 15h00 – 15h05 | Intermède musical ?   |
| 15h05 – 15h15 | Discours de M. le Président de la CDAS M. Klöti : « S'engager en faveur des droits de l'enfant : une responsabilité des plus actuelles »                                    |
| 15h15 – 15h25 | Discours de Mme Jacqueline Fehr, membre du comité de la COPMA : « Les lacunes dans l'application de la Convention des droits de l'enfant en Suisse »                        |
| 15h25 – 15h50 | Les enfants posent des questions à une sélection d'invités ou présentation du rapport des enfants et de jeunes (partie du rapport des ONG à l'attention du Comité de l'ONU) |
| 15h50 – 16h00 | Conclusion : exemple de projets réalisés + perspective  |

#### 4. Public cible / Nombre de participants

**Enfants** : 15 enfants de Suisse alémanique (Kinderparlament Schwyz), 15 enfants de Suisse romande (école de Martigny (VS), 15 enfants du Tessin ( ?) -> âge cible de préférence : 10-13 ans.

**Autres invités :**

- M. le Conseiller fédéral Alain Berset (a d'ores et déjà confirmé sa présence)
- Les membres de l'intergroupe parlementaire enfance et jeunesse
- Les membres de la CDAS
- Mme Jacqueline Fehr, membre du comité de la COPMA
- Les membres de la CPEJ
- Le président et les vice-présidents de la CFEJ
- Des représentant-e-s de l'OFAS
- La présidente et la secrétaire du Réseau suisse des droits de l'enfant
- Les médias

**Nombre de personnes :** max. 100 personnes, sur inscription.

## 5. Forme

- a) **Lieu :** Bernerhof, Berne
- b) **Durée :** 14h à 16h (suivi d'un apéritif)
- c) **Date :** 15 novembre 2019
- d) **Traduction :**
  - traduction allemand – français / français – allemand / allemand – italien / français - italien
  - éventuellement traduction des documents français-allemand-italien
- e) **Organisation de l'événement:** SG CDAS

## 6. Documentation

- Convention de l'ONU des droits de l'enfant
- Pour les médias : dossier de presse

## 7. Budget

## 8. Planification

| Quoi ?   | (jusqu'à) quand ? | Qui ?      |   |
|--|-------------------|------------|---|
| • Définir définitivement la date   | Février 2019      | GS<br>SODK | ✓ |
| • Réserver le lieu   | Avril 2019        | GS<br>SODK | □ |
| • Trouver les groupes d'enfants et transmettre les explications aux animateurs | Mars – avril 2019 | GS<br>SODK | □ |
| • Délai pour communiquer au SG CDAS les droits sélectionnés                    | Fin avril 2019    |            | □ |
| • Pré-annonce de l'événement aux invités                                       | Mai 2019          | GS<br>SODK | □ |

|  |                            |            |                                     |
|--|----------------------------|------------|-------------------------------------|
| • Organisation de l'apéritif                         | Août 2019 – Septembre 2019 | GS<br>SODK | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Finalisation du programme                          | Août 2019                  | GS<br>SODK | <input type="checkbox"/>            |
| • Invitation à l'événement et bulletin d'inscription | <b>Octobre 2019</b>        | GS<br>SODK | <input type="checkbox"/>            |
| • Administration des inscriptions                    | Octobre - novembre 2019    | GS<br>SODK | <input type="checkbox"/>            |
| • <b>Evénement</b>                                   | <b>15 novembre 2019</b>    |            | <input type="checkbox"/>            |

## 8. A communiquer aux animateurs et animatrices des parlements d'enfants

- Réserver la date de l'événement ;
- Communiquer le calendrier des étapes de réalisation du film ;
- Communiquer le délai pour le choix des droits sélectionnés ;
- Une intervention dans le cadre du mot de bienvenue (un ou plusieurs enfants) ;
- Deux ou trois interventions dans le cadre des messages adressés aux enfants ;
- Deux ou trois questions aux invités participant au podium ;
- Accord parental + accord de l'école pour la participation à la journée (en plus de l'accord parental pour le film). Accord pour d'éventuels interviews pour les médias. La CDAS préparera une lettre d'explication à l'attention des parents.

|                |  |
|----------------|--|
| <b>S O D K</b> | Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren        |
| <b>C D A S</b> | Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales |
| <b>C D O S</b> | Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali delle opere sociali |

## Film à l'occasion de l'événement de la CDAS « 30 ans de la Convention des droits de l'enfant : donnons-leur la parole ! »

Etat au 28 mai 2019

### 1. Objectifs:

- a) Sensibiliser les responsables politiques aux droits de l'enfant ;
- b) Donner la possibilité à des enfants issus de parlements d'enfants de vivre une expérience participative.

### 2. Durée et contenu

#### a) Durée : 7-10 mn

#### b) Contenu: Présentation de messages à l'attention des responsables politiques par les enfants

- Questions générales sur les droits de l'enfant ;
- Les enfants sélectionnent un droit, expliquent en quoi il est important pour eux et expliquent en particulier ce qu'il faudrait améliorer en Suisse par rapport à ce droit.

### 3. Participants

- **Enfants:** 5 enfants de Suisse-alémanique (Kinderparlament Schwyz), 5 enfants de Suisse romande (école de Martigny) 5 enfants du Tessin -> les enfants préparent le tournage avec leurs accompagnants (âge cible de préférence : 10-13 ans).
- Faire attention à la même représentation filles/garçons et si possible des enfants issus de la migration

### 4. Réalisation

- Coup d'œil production

### 5. Date, lieu et durée du tournage

- **Date :** un jour lors de la semaine du 26 au 30 août (date exacte encore à définir)
- **Lieu :** Palais fédéral
- **Durée :** 2-3 heures

### 6. Forme

#### a) Traduction:

- Sous-titres (français, allemand, italien) -> à clarifier

### 7. Documentation

- Convention de l'ONU des droits de l'enfant

## 8. Zeit- und Arbeitsplanung

| Quoi ?   | (jusqu'à)<br>quand ?            | Qui ?   |                          |
|--|---------------------------------|---------|--------------------------|
| • Confirmer le mandat pour la réalisation                                      | Mars 2018                       | GS SODK | ✓                        |
| • Trouver les groupes d'enfants et transmettre les explications aux animateurs | Mars – avril 2019               | GS SODK | <input type="checkbox"/> |
| • Communiquer au SG CDAS les droits sélectionnés                               | Juin – juillet 2019             |         | <input type="checkbox"/> |
| • Définir le lieu et la date de tournage                                       | Mai 2019                        |         | <input type="checkbox"/> |
| • Tournage   | Fin août – Début septembre 2019 |         | <input type="checkbox"/> |
| • Délai produit final  | Fin octobre 2019                |         | <input type="checkbox"/> |

## 8. A communiquer aux animateurs-trices des parlements d'enfants

- Communiquer le calendrier des étapes de réalisation du film ;
- Communiquer le délai pour le choix des droits sélectionnés ;
- Convenir de la date du tournage ;
- Accord parental pour le film + éventuellement publication sur le site internet de la CDAS (exemple Coup d'œil production)

|                |   |
|----------------|---|
| <b>S O D K</b> | Konferenz der kantonalen<br>Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren        |
| <b>C D A S</b> | Conférence des directrices et directeurs<br>cantonaux des affaires sociales |
| <b>C D O S</b> | Conferenza delle diretrici e dei direttori<br>cantonali delle opere sociali |

## Événement « 30 ans de la Convention des droits de l'enfant : donnons-leur la parole » du 15 novembre 2019

Etat au 25 avril 2019

### 1. Objectifs de l'événement

- a) Sensibiliser les responsables politiques aux droits de l'enfant ;
- b) Informer le public sur ce qui se fait dans les cantons par rapport aux droits de l'enfant ;
- c) Donner la possibilité à des enfants de vivre une expérience participative ;
- d) Sensibiliser les responsables de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons à l'importance d'encourager la mise en œuvre des droits de l'enfant dans leurs services et dans les autres offices.

### 2. Avant et après l'événement

- a) **Avant :** les enfants travaillent sur le thème des droits de l'enfant. Ils apprennent à mieux connaître leurs droits. Ils identifient les droits qui sont pris en considération de manière positive en Suisse et mettent en évidence les lacunes qui pourraient exister. Les enfants s'interrogent par rapport à leur propre situation mais aussi par rapport à la situation des autres enfants qu'ils côtoient.

#### b) Après :

- les messages des enfants seront intégrés au rapport des enfants et des jeunes que le Réseau suisse des droits de l'enfant élaborera avec les autres ONG dans le cadre du reporting 2019-2020 au Comité de l'ONU des droits de l'enfant ;
- le Comité de la CPEJ prend connaissance des messages des enfants et formule des recommandations à l'attention du Comité CDAS.

### 3. Contenus possibles

- a) Accueil de bienvenue par un enfant issu de chacune des régions linguistiques (ou un groupe d'enfants)
  - Que signifie cette journée pour eux ? Quelles sont leurs attentes par rapport à cette journée ?
  - Que devraient faire les politiciens de leur point de vue pour les enfants et les jeunes ?
  - Comment les enfants devraient-ils être impliqués selon eux pour participer aux décisions qui ont un impact sur leur vie quotidienne ?
  - Qu'est-ce qui serait différent si les enfants gouvernaient la Suisse ?
  - Les enfants expliquent ce qu'ils ont appris en participant à la préparation de l'événement et à la préparation du film.
- b) Projection du film (7 – 10 mn)

- c) Brève présentation de la Convention de l'ONU des droits de l'enfant
- d) Présentation de messages par les enfants (présentations possibles)
  - Les enfants qui ont participé au film expliquent pourquoi ils ont sélectionné le droit qu'ils y ont présenté et complètent le message présenté dans le film ;
  - Les autres enfants présentent un autre droit qui n'est pas dans le film et explique en particulier ce qui est positif en Suisse par rapport à ce droit ou ce qu'il faudrait améliorer ;
  - Les enfants doivent sélectionner les droits qu'ils veulent présenter à l'avance et les communiquer au SG CDAS ;
- e) Discours de M. le Conseiller fédéral Alain Berset
- f) Discours de M. le Président de la CDAS Martin Klöti
- g) Discours de Mme Jacqueline Fehr, membre du Comité de la COPMA
- h) Les enfants posent des questions à une sélection d'invités ou présentation du rapport des enfants et de jeunes (partie du rapport des ONG à l'attention du Comité de l'ONU)
- i) Cadeau symbolique des enfants aux politiciens ?
- j) Conclusion : information que les événements organisés par les cantons à l'occasion des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant ont été annoncés sur la plateforme [www.politiqueenfance-jeunesse.ch](http://www.politiqueenfance-jeunesse.ch). Brève information concernant le manuel en cours d'élaboration à l'attention des cantons.  
Message : il reste encore beaucoup à faire, la mobilisation doit continuer.

| Horaire       | Programme   |
|---------------|---|
| 14h00 – 14h05 | Mots de bienvenue (par les enfants)   |
| 14h05 – 14h10 | Brève présentation de la Convention de l'ONU des droits de l'enfant   |
| 14h10 – 14h20 | Projection du film  |
| 14h20 – 14h40 | Présentation des messages par les enfants   |
| 14h40 – 15h00 | Discours de M. le Conseiller fédéral Alain Berset   |
| 15h00 – 15h05 | Intermède musical ?   |
| 15h05 – 15h15 | Discours de M. le Président de la CDAS M. Klöti : « S'engager en faveur des droits de l'enfant : une responsabilité des plus actuelles »                                    |
| 15h15 – 15h25 | Discours de Mme Jacqueline Fehr, membre du comité de la COPMA : « Les lacunes dans l'application de la Convention des droits de l'enfant en Suisse »                        |
| 15h25 – 15h50 | Les enfants posent des questions à une sélection d'invités ou présentation du rapport des enfants et de jeunes (partie du rapport des ONG à l'attention du Comité de l'ONU) |
| 15h50 – 16h00 | Conclusion : exemple de projets réalisés + perspective  |

#### 4. Public cible / Nombre de participants

Enfants : 15 enfants de Suisse alémanique (Kinderparlament Schwyz), 15 enfants de Suisse romande (école de Martigny (VS), 15 enfants du Tessin (?) -> âge cible de préférence : 10-13 ans.

Autres invités :

- M. le Conseiller fédéral Alain Berset (a d'ores et déjà confirmé sa présence)
- Les membres de l'intergroupe parlementaire enfance et jeunesse
- Les membres de la CDAS
- Mme Jacqueline Fehr, membre du comité de la COPMA
- Les membres de la CPEJ
- Le président et les vice-présidents de la CFEJ
- Des représentant-e-s de l'OFAS
- La présidente et la secrétaire du Réseau suisse des droits de l'enfant
- Les médias

**Nombre de personnes :** max. 100 personnes, sur inscription.

#### **5. Forme**

- a) **Lieu :** Bernerhof, Berne
- b) **Durée :** 14h à 16h (suivi d'un apéritif)
- c) **Date :** 15 novembre 2019
- d) **Traduction :**
  - traduction allemand – français / français – allemand / allemand – italien / français - italien
  - év. traduction des documents français-allemand-italien
- e) **Organisation de l'événement:** SG CDAS

#### **6. Documentation**

- Convention de l'ONU des droits de l'enfant
- Pour les médias : dossier de presse

#### **7. Budget**

#### **8. Planification**

| <b>Quoi ?</b>  | <b>(jusqu'à) quand ?</b> | <b>Qui ?</b> |
|--|--------------------------|--------------|
| • Définir définitivement la date   | Février 2019             | GS ✓<br>SODK |
| • Réserver le lieu   | Avril 2019               | GS □<br>SODK |
| • Trouver les groupes d'enfants et transmettre les explications aux animateurs | Mars – avril 2019        | GS □<br>SODK |
| • Délai pour communiquer au SG CDAS les droits sélectionnés                    | Fin avril 2019           | □            |
| • Pré-annonce de l'événement aux invités                                       | Mai 2019                 | GS □<br>SODK |

|  |                            |            |                          |
|--|----------------------------|------------|--------------------------|
| • Organisation de l'apéritif                         | Août 2019 – Septembre 2019 | GS<br>SODK | <input type="checkbox"/> |
| • Finalisation du programme                          | Août 2019                  | GS<br>SODK | <input type="checkbox"/> |
| • Invitation à l'événement et bulletin d'inscription | Octobre 2019               | GS<br>SODK | <input type="checkbox"/> |
| • Administration des inscriptions                    | Octobre - novembre 2019    | GS<br>SODK | <input type="checkbox"/> |
| • <b>Événement</b>                                   | <b>15 novembre 2019</b>    |            | <input type="checkbox"/> |

#### **8. A communiquer aux animateurs et animatrices des parlements d'enfants**

- Réserver la date de l'événement ;
- Communiquer le calendrier des étapes de réalisation du film ;
- Communiquer le délai pour le choix des droits sélectionnés ;
- Une intervention dans le cadre du mot de bienvenue (un ou plusieurs enfants) ;
- Deux ou trois interventions dans le cadre des messages adressés aux enfants ;
- Deux ou trois questions aux invités participant au podium ;
- Accord parental + accord de l'école pour la participation à la journée (en plus de l'accord parental pour le film). Accord pour d'éventuels interviews pour les médias. La CDAS préparera une lettre d'explication à l'attention des parents.

**S O D K -** Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren  
**C D A S -** Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales  
**C D O S -** Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

## Film à l'occasion de l'événement de la CDAS « 30 ans de la Convention des droits de l'enfant : donnons-leur la parole ! »

Etat au 28 mai 2019

### 1. Objectifs:

- a) Sensibiliser les responsables politiques aux droits de l'enfant ;
- b) Donner la possibilité à des enfants issus de parlements d'enfants de vivre une expérience participative.

### 2. Durée et contenu

a) Durée : 7-10 mn

b) Contenu: Présentation de messages à l'attention des responsables politiques par les enfants

- Questions générales sur les droits de l'enfant ;
- Les enfants sélectionnent un droit, expliquent en quoi il est important pour eux et expliquent en particulier ce qu'il faudrait améliorer en Suisse par rapport à ce droit.

### 3. Participants

- Enfants: 5 enfants de Suisse-alémanique (Kinderparlament Schwyz), 5 enfants de Suisse romande (école de Martigny) 5 enfants du Tessin -> les enfants préparent le tournage avec leurs accompagnants (âge cible de préférence : 10-13 ans).
- Faire attention à la même représentation filles/garçons et si possible des enfants issus de la migration

### 4. Réalisation

- Coup d'œil production

### 5. Date, lieu et durée du tournage

- Date : un jour lors de la semaine du 26 au 30 août (date exacte encore à définir)
- Lieu : Palais fédéral
- Durée : 2-3 heures

### 6. Forme

a) Traduction:

- Sous-titres (français, allemand, italien) -> à clarifier

### 7. Documentation

- Convention de l'ONU des droits de l'enfant

## 8. Zeit- und Arbeitsplanung

| Quoi ?   | (jusqu'à)<br>quand ?            | Qui ?   |                                     |
|--|---------------------------------|---------|-------------------------------------|
| • Confirmer le mandat pour la réalisation                                      | Mars 2018                       | GS SODK | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • Trouver les groupes d'enfants et transmettre les explications aux animateurs | Mars – avril 2019               | GS SODK | <input type="checkbox"/>            |
| • Communiquer au SG CDAS les droits sélectionnés                               | Juin – juillet 2019             |         | <input type="checkbox"/>            |
| • Définir le lieu et la date de tournage                                       | Mai 2019                        |         | <input type="checkbox"/>            |
| • Tournage   | Fin août – Début septembre 2019 |         | <input type="checkbox"/>            |
| • Délai produit final  | Fin octobre 2019                |         | <input type="checkbox"/>            |

## 8. A communiquer aux animateurs-trices des parlements d'enfants

- Communiquer le calendrier des étapes de réalisation du film ;
- Communiquer le délai pour le choix des droits sélectionnés ;
- Convenir de la date du tournage ;
- Accord parental pour le film + éventuellement publication sur le site internet de la CDAS (exemple Coup d'œil production)